

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Philippe MACHENAUD-JACQUET  
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 166  
N° 25 - Numera Hau

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 28  
no Mati 2017

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 50 05 85

*NUMERO COMPLEMENTAIRE  
au JOPF n° 25 du 28 mars 2017*

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 303 CM du 23 mars 2017 fixant le nombre de places ouvertes à l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault pour la formation préparant au diplôme d'Etat infirmier de la session 2017 .....	3822
Arrêté n° 304 CM du 23 mars 2017 portant fin de fonction de Mme Esméralda Faaruaia en qualité de chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna) par intérim .....	3823
Arrêté n° 305 CM du 23 mars 2017 portant nomination de M. Jean-Michel Garrigues en qualité de chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna) .....	3823
Arrêté n° 306 CM du 23 mars 2017 portant repartition de crédits de paiement n° 3-2017 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 .....	3823
Arrêté n° 307 CM du 23 mars 2017 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française .....	3831
Arrêté n° 308 CM du 23 mars 2017 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein du conseil d'administration et de la commission de la recherche de l'Université de la Polynésie française .....	3831

# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

**ARRETE n° 303 CM du 23 mars 2017 fixant le nombre de places ouvertes à l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault pour la formation préparant au diplôme d'Etat infirmier de la session 2017.**

NOR : DSP1720484AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 92-97 AT du 1er juin 1992 définissant les missions du service territorial de santé dénommé "direction de la santé" ;

Vu l'arrêté n° 1532 CM du 17 septembre 2009 portant repositionnement de l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault au sein du service de la direction de la santé ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ;

Vu l'instruction n° DGOS/RHI/2013/58 du 19 février 2013 relative aux modalités de mise en œuvre des dispenses pour intégrer un institut de formation en soins infirmiers ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 mars 2017,

Arrête :

Article 1er. — Le nombre de places ouvertes à l'Institut de formation des professions de santé Mathilde-Frébault pour la formation préparant au diplôme d'Etat infirmier est fixé à trente (30) pour la session 2017.

Art. 2. — Un quota de 20 % des places mises au concours est réservé aux titulaires du diplôme d'Etat d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puéricultrice.

Art. 3. — Un quota de 2 % est ajouté au nombre de places ouvertes pour les titulaires d'un diplôme d'infirmier ou autre titre ou certificat permettant l'exercice de la profession d'infirmier obtenu en dehors d'un Etat membre de l'Union européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ou de la Principauté d'Andorre ou de la Confédération suisse.

Art. 4. — Un quota de 10 % des places au concours est réservé aux candidats issus de la première année commune des études de santé (PACES).

Art. 5. — Lorsque les listes d'admission réservées aux aides-soignants, auxiliaires de puériculture et aux candidats PACES ne sont pas pourvues, les places vacantes sont proposées aux candidats admis sur la liste des candidats de droit commun.

Lorsque l'application de ce pourcentage conduit à un nombre décimal, ce nombre est arrondi au nombre entier supérieur.

Art. 6. — Le ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mars 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre*

*des solidarités et de la santé,*

Jacques RAYNAL.

**ARRETE n° 304 CM du 23 mars 2017 portant fin de fonction de Mme Esméralda Faarua en qualité de chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna) par intérim.**

NOR : ARC1720351AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1966 CM du 7 décembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna) ;

Vu la demande de l'intéressée en date du 3 mars 2017 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 mars 2017,

Arrête :

Article 1er. — Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de Mme Esméralda Faarua, en qualité de chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna) par intérim à compter du 26 mars 2017 au soir.

Art. 2. — A compter de la même date, l'arrêté n° 136 CM du 17 février 2017 portant nomination de Mme Esméralda Faarua en qualité de chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna) par intérim, est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mars 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la culture,  
de l'environnement, de l'artisanat,  
de l'énergie et des mines,*

Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU.

**ARRETE n° 305 CM du 23 mars 2017 portant nomination de M. Jean-Michel Garrigues en qualité de chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna).**

NOR : ARC1700206AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication ;

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1966 CM du 7 décembre 2011 portant création, organisation et fonctionnement du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna) ;

Vu l'arrêté n° 304 CM du 23 mars 2017 portant fin de fonction de Mme Esmeralda Faarua en qualité de chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna) par intérim ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 mars 2017,

Arrête :

Article 1er. — M. Jean-Michel Garrigues est nommé en qualité de chef du service du patrimoine archivistique et audiovisuel (Te Piha Faufa'a Tupuna) à compter du 27 mars 2017.

Art. 2. — Le ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mars 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la culture,  
de l'environnement, de l'artisanat,  
de l'énergie et des mines,*

Heremoana MAAMAATUAI AHUTAPU.

**ARRETE n° 306 CM du 23 mars 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 3-2017 du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017.**

NOR : DBF1720392AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2016-122 APF du 1er décembre 2016 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 5 CM du 5 janvier 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 1-2017 du budget général de Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Vu l'arrêté n° 139 CM du 15 février 2017 portant répartition de crédits de paiement n° 2-2017 du budget général de Polynésie française pour l'exercice 2017 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 mars 2017,

Arrête :

Article 1er. — La répartition prévisionnelle n° 3-2017 des crédits de paiement du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2017 est déterminée selon les annexes n° 1 et n° 2 jointes.

Art. 2. — Le vice-président, ministre de l'économie et des finances, en charge des grands projets d'investissement et des réformes économiques, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mars 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le vice-président,*  
Teva ROHFRIETSCH.

## Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 3-2017

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat
MLA	901	90102	12.2016	Applications informatiques - Tous services - 2016	- 1 320 863	- 1 320 863	-
MPF	901	90104	18.2016	Guichet unique des affaires foncières	5 422 023	5 422 023	-
MPF	901	90104	229.2016	Acquisition de parts sociales SEM Centre Paofai	- 5 422 023	- 5 422 023	-
	<b>Total 901</b>				<b>1 320 863</b>	<b>1 320 863</b>	
MTT	904	90401	48.2016	Aménagement de sites touristiques - 2016	- 1 762 800	- 1 762 800	-
MTT	904	90401	70.2011	Aménagement du site de la Pointe Vénus	110 000 000	110 000 000	-
MTT	904	90401	71.2017	Aménagement du débarcadère de Anau - Bora Bora - Etudes	- 2 000 000	- 2 000 000	-
MTT	904	90401	72.2017	Aménagement du pôle grande plaisance - Bora Bora - Etudes	- 2 000 000	- 2 000 000	-
MTT	904	90401	77.2017	Acquisition domaine Martin - Raiatea	- 110 000 000	- 110 000 000	-
MTT	904	90401	78.2017	Aménagement site de Fareofe - Taputapuatea	- 5 000 000	- 5 000 000	-
MTT	904	90401	83.2017	Aménagements de sites de surf et de kite surf - Etudes	- 5 000 000	- 5 000 000	-
MTT	904	90401	74.2017	Aménagement de sites touristiques - 2017	19 000 000	19 000 000	-
MTT	904	90401	82.2017	Réalisation d'un mémorial BOBCAT - Bora Bora	- 5 000 000	- 5 000 000	-
	<b>Total 904</b>				<b>1 762 800</b>	<b>1 762 800</b>	
MPF	905	90501	84.2015	Aides aux porteurs de projet en agriculture - 2015	- 1 325 864	- 1 325 864	-
MPF	905	90503	65.2016	Dispositifs de concentration de poissons - 2016	- 47 118	- 47 118	-
MPF	905	90503	70.2016	Matériel technique secteur aquacole - 2016	- 58 504	- 58 504	-

## Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 3-2017

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat
MPF	905	90504	75.2016	Matériel technique secteur periculture - 2016	- 12 603	- 12 603	-
	<b>Total 905</b>				- 1 444 089	- 1 444 089	-
MCE	908	90802	376.2016	Acquisitions d'oeuvres d'arts et matériels divers - 2016	1 074 000	1 074 000	-
MCE	908	90801	109.2014	Subvention MTI - Aménagements divers et acquisition de matériels	- 43 725	- 43 725	-
MCE	908	90802	107.2015	Site internet dédié au classement au patrimoine de l'UNESCO	- 257 000	- 257 000	-
MCE	908	90801	316.2016	Centre culturel - Etudes (PEI)	- 49 952 218	- 49 952 218	-
	<b>Total 908</b>				- 49 178 943	- 49 178 943	-
MSS	910	91001	104.2016	Subdivision santé Australes - Travaux et équipements divers - 2016	- 25 884	- 25 884	-
	<b>Total 910</b>				- 25 884	- 25 884	-
MEE	911	91106	163.2014	Subvention à l'IJSPF - Travaux de remise aux normes des complexes d'Uturoa, de Tubuai et Rapa	9 722 100	9 722 100	-
MEE	911	91106	347.2015	Subvention IJSPF - Amélioration des structures et complexes sportifs - jeux inter-iles 2016 - Etudes	- 2 759 227	- 2 759 227	-
MEE	911	91106	158.2017	Subvention IJSPF - Travaux de rénovation et de remises aux normes des infrastructures sportives de l'IJSPF - 2017	- 6 962 873	- 6 962 873	-
	<b>Total 911</b>				-	-	-
MET	914	91401	160.2016	Etudes de mise aux normes et modernisation de l'éclairage public routier entre la RDO et la RDP - Tahiti (3IF 2016)	-	566 372	566 372
MET	914	91402	234.2015	Aménagements et travaux divers - ouvrages maritimes MARQ - 2015	- 298	- 298	-
MET	914	91402	197.2016	Aménagements et travaux divers - ouvrages maritimes TG - 2016	- 661 261	- 661 261	-
MET	914	91401	94.2008	Travaux dénivelé giratoire de la mairie de Punaauia (3IF 2011)	- 8 167 029	- 8 167 029	-

## Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 3-2017

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat
MET	914	91403	150.2008	Etudes d'assainissement pluvial et rivière à Faaa	2 308 911	2 308 911	-
MET	914	91403	251.2009	Etudes d'assainissement Hitiaa O Tera	2 598 103	2 598 103	-
MET	914	91403	241.2010	Etude d'assainissement de la rivière Paui - Teva I Uta - Phase 1	117 993	117 993	-
MET	914	91401	183.2011	Aménagement de la RC en traversée de Fare à Huahine (3IF 2011)	7 335 693	8 315 585	979 892
MET	914	91401	67.2012	Etudes liaison Punaauia centre RT1 Pointe des pêcheurs (3IF 2012)	2 464 663	719 769	1 744 894
MET	914	91401	193.2014	Etudes aménagement du carrefour de Tipaerui (3IF 2014)	378 647	110 578	268 069
MET	914	91401	217.2014	Rectification virages route de ceinture à Maeva - Huahine - études (3IF 2014)	3 380 823	987 320	2 393 503
MET	914	91401	228.2014	Etudes pour l'aménagement de la traversée de Paea (3IF 2014)	12 663 804	3 698 279	8 965 525
MET	914	91401	229.2014	Etudes pour l'aménagement de la traversée de Papara (3IF 2014)	60 920	17 791	43 129
MET	914	91402	268.2014	Réaménagement du débarcadère de Hanavave - Fatu Hiva - Etudes (3IF 2014)	986 151	287 991	698 160
MET	914	91403	277.2014	Protection du front de mer de Hakahau (3IF 2014)	1 683 600	491 671	1 191 929
MET	914	91403	283.2014	Protection littorale en enrochements à Taputapuatea - Raiatea (3IF 2014)	9 210 485	2 689 788	6 520 697
MET	914	91402	349.2014	Etudes pour la réalisation d'un débarcadère et d'une darse à Amanu	1 084 750	1 084 750	-
MET	914	91401	154.2015	Etudes pour la reconstruction du pont d'Opunohu au PK 17.950 (3IF 2015)	1 925 520	562 320	1 363 200
MET	914	91403	158.2015	Etudes pour la protection des berges et l'assainissement de la RT de Raiatea (3IF 2015)	15 781 710	4 608 818	11 172 892
MET	914	91401	159.2015	Réalisation d'une troisième voie à Outumaoro - Tranche 2 (3IF 2015)	10 000 000	2 920 354	7 079 646
MET	914	91401	167.2015	Aménagement des cheminements piétons aux abords des RT - TAHITI (3IF 2015)	5 000 000	1 460 177	3 539 823

## Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 3-2017

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat
MET	914	91402	207.2015	Réaménagement débarcadère Hereheretue - Etudes (3IF 2015)	3 979 300	1 162 096	2 817 204
MET	914	91402	208.2015	Construction débarcadère de Marokau - Etudes (3IF 2015)	1 217 755	355 628	862 127
MET	914	91402	229.2015	Construction de la darse de Tikei	785 429	785 429	-
MET	914	91402	230.2015	Aménagement d'une marina à Apataki - Etudes (3IF 2015)	2 996 200	874 996	2 121 204
MET	914	91402	254.2015	Aménagement hydraulique pour la darse de Omoa - Fatu Hiva	937 005	273 639	663 366
MET	914	91403	256.2015	Travaux d'aménagement de la rivière Tevihonu - Tranche 1 - exutoire C6 (3IF 2015)	3 252 126	949 736	2 302 390
MET	914	91403	268.2015	Etudes pour aménagement de la rivière Tipaerui - Papeete (3IF 2016)	1 796 700	524 700	1 272 000
MET	914	91401	354.2015	Travaux de rectification de virages cote est PK 31 et acquisitions foncières PK 31 et 33 (3IF 2015)	29 802 733	8 703 453	21 099 280
MET	914	91401	356.2015	Sécurisation du talus en amont de la RT4 au PK 8.3 - Tahiti (3IF 2015)	401 549	117 267	284 282
MET	914	91402	368.2015	Construction d'un quai et d'une marina à Arutua - Etudes (3IF 2015)	532 800	155 596	377 204
MET	914	91401	126.2016	Etudes pour l'aménagement de la traversée de Papeari - Tahiti (3IF 2016)	13 500 000	3 942 478	9 557 522
MET	914	91401	131.2016	Diagnostiques, suivis et études d'ouvrages d'art et des chaussées - 2016 (3IF 2016)	1 796 700	524 700	1 272 000
MET	914	91401	140.2016	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances - 2016 (3IF 2016)	10 000 000	2 920 354	7 079 646
MET	914	91401	148.2016	Re-dimensionnement et création ouvrages d'assainissement à Uturoa - Raiatea - tranche 2 (3IF 2016)	19 600 000	5 723 894	13 876 106
MET	914	91401	149.2016	Assainissement pluvial et revêtement RC de la pointe Ofaiorio au carrefour de l'aéroport - tr. 1/3 - Huahine (3IF 2016)	43 000 000	12 557 522	30 442 478
MET	914	91401	171.2016	Prolongement de la seconde entrée est Papeete au giratoire du CHPF - Etudes (3IF 2016)	14 779 650	4 316 181	10 463 469
MET	914	91402	189.2016	Aérodrome de Hiva Oa - Drainage, nivellement et renforcement de la bande aménagée (3IF 2016)	117 984 902	34 455 768	83 529 134

## Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 3-2017

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat
MET	914	91402	198.2016	Renouvellement des candélabres quai des paquebots d'Uturoa - Travaux - Raiatea (3IF 2016)	19 705 152	5 754 602	13 950 550
MET	914	91403	210.2016	Calibrage et enrochement des rivières - Huahine (3IF 2016)	14 800 000	4 322 124	10 477 876
MET	914	91401	344.2016	Route du sud de Tahiti - zones Papara, Mataiea, Papeari et Faratea - études (3IF 2016)	35 000 000	10 221 239	24 778 761
MET	914	91402	347.2016	Etudes pour la construction d'une cale de mise à l'eau à Papenoo - Tahiti (3IF 2016)	2 773 450	809 946	1 963 504
MET	914	91402	350.2016	Etudes de définition pour la reconstruction ou la réhabilitation de hangars portuaires TG	1 000 000	1 000 000	-
MET	914	91401	180.2017	Aménagements et travaux divers - Réseau routier MARQ - 2017	3 378 008	3 378 008	-
MET	914	91401	205.2017	Aménagement de l'accès aux collège et lycée de Bora Bora (3IF 2017)	- 63 400 000	- 18 515 044	- 44 884 956
MET	914	91401	210.2017	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances de Tahiti - 2017	- 150 917 266	- 44 073 184	- 106 844 082
MET	914	91402	240.2017	Rénovation des aérogares de Anaa, Takapoto et Makemo - Etudes	- 2 000 000	- 2 000 000	-
MET	914	91402	253.2017	Construction du débarcadère de Hane - Ua Huka - Travaux (3IF 2017)	- 95 677 182	- 27 941 124	- 67 736 058
MET	914	91402	257.2017	Aménagements et travaux divers - Ouvrages maritimes ISLV - 2017	511 325	511 325	-
MET	914	91402	262.2017	Réaménagement du port de Tahauku - Tr 2 - Travaux (3IF 2017)	- 43 084 893	- 12 582 314	- 30 502 579
MET	914	91402	269.2017	Construction de hangars portuaires Aratika - Etudes et travaux	2 000 000	2 000 000	-
MET	914	91402	270.2017	Construction d'une marina à Moerai - Rurutu	- 3 318 509	- 3 318 509	-
MET	914	91402	271.2017	Construction des hangars portuaires à Tikei - Etudes	- 1 000 000	- 1 000 000	-
MET	914	91402	348.2016	Reconstruction du quai de Farepiti - Bora Bora - Etudes (3IF 2017)	-	- 7 504 425	7 504 425
MET	914	91401	196.2015	Confortement et sécurisation des emprises routières et dépendances - 2015 (3IF 2015)	- 18 666 168	- 4 443 665	- 14 222 503

## Annexe 1 - Arrêté de répartition n° 3-2017

MIN	CHAP	SCHAP	AP	Libellé AP	TOTAL CP	FP/ENA	3IF Etat
MET	914	91401	361.2015	Route du front de mer Atuona - Hiva Oa (3IF 2015)	- 239 453	- 246 865	7 412
	<b>Total 914</b>				<b>- 21 567 180</b>	<b>- 19 710 881</b>	<b>- 1 856 299</b>
MPF	916	91603	258.2013	Etudes cadastrales de la Polynésie française - Programmation 2014-2016	55 000 000	55 000 000	-
MPF	916	91603	227.2016	Actualisation topographique cadastrale 2016 - 2018	5 000 000	5 000 000	-
MPF	916	91603	288.2015	Etudes cadastrales de la Polynésie française - calage RGPF	- 60 000 000	- 60 000 000	-
MPF	916	91603	223.2016	Couverture photo cadastrale 2016-2018	- 10 815 725	- 10 815 725	-
MPF	916	91602	301.2017	Travaux sur biens du domaine public du Pays - 2017	10 000 000	10 000 000	-
MPF	916	91603	305.2017	Acquisitions immobilières d'opportunité - 2017	815 725	815 725	-
	<b>Total 916</b>				<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
	<b>Total general</b>				<b>- 75 299 759</b>	<b>- 73 443 460</b>	<b>- 1 856 299</b>

## Annexe 2 - Arrêté de répartition n° 3-2017

MIN	901	904	905	908	910	911	914	916	Total général
MEE									- 1 320 863
MET							- 21 567 180		21 567 180
MCE				- 49 178 943					49 178 943
MLA	- 1 320 863								1 320 863
MPF			- 1 444 089						1 444 089
MSS					- 25 884				25 884
MTT		- 1 762 800							1 762 800
<b>Total general</b>	<b>- 1 320 863</b>	<b>- 1 762 800</b>	<b>- 1 444 089</b>	<b>- 49 178 943</b>	<b>- 25 884</b>		<b>- 21 567 180</b>		<b>- 75 299 759</b>

**ARRETE n° 307 CM du 23 mars 2017 relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française.**

NOR : DPS1720498AC-1

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1336 IT du 28 septembre 1956 modifié portant organisation et fonctionnement de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu la loi du pays n° 2011-15 du 4 mai 2011 modifiée relative à la codification du droit du travail ;

Vu l'arrêté n° 946 CM du 20 juillet 2012 relatif à la représentativité des organisations syndicales d'employeurs au niveau de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 271 CM du 15 mars 2017 relatif à la représentativité des organisations syndicales de salariés au niveau de la Polynésie française ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 mars 2017,

Arrête :

Article 1er.— La répartition des sièges en faveur des organisations syndicales d'employeurs est la suivante :

- a) Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) : un (1) titulaire et un (1) suppléant ;
- b) Fédération générale du commerce (FGC) : un (1) titulaire et un (1) suppléant ;
- c) Union patronale de Polynésie française (UPPF) : un (1) titulaire et un (1) suppléant ;
- d) MEDEF de Polynésie française : un (1) titulaire et un (1) suppléant ;
- e) Syndicat industriel de Polynésie française (SIPOF) : un (1) titulaire et un (1) suppléant ;
- f) Conseil des professionnels de l'hôtellerie (CPH) : un (1) titulaire et un (1) suppléant ;
- g) Chambre syndicale des métiers du génie civil et des travaux publics (CSMGCTP) : un (1) titulaire et un (1) suppléant ;

- h) Association française des banques, comité de Polynésie française (AFP/CPF) : un (1) titulaire et un (1) suppléant ;
- i) Association des transporteurs aériens locaux de Polynésie française (ATAL) : un (1) titulaire et un (1) suppléant ;
- j) Syndicat polynésien des entreprises et prestataires de services (SPEPS) : un (1) titulaire et un (1) suppléant.

Art. 2.— La répartition des sièges en faveur des organisations syndicales de salariés est la suivante :

- a) Confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie Force ouvrière (CSTP/FO) : cinq (5) titulaires et cinq (5) suppléants ;
- b) Confédération A Tia I Mua : trois (3) titulaires et trois (3) suppléants ;
- c) Confédération des syndicats indépendants de Polynésie (CSIP) : deux (2) titulaires et deux (2) suppléants ;
- d) Confédération Otahi : deux (2) titulaires et deux (2) suppléants ;
- e) Confédération O Oe To Oe Rima : deux (2) titulaires et deux (2) suppléants.

Art. 3.— L'arrêté n° 579 CM du 4 avril 2014 modifié relatif à la répartition des sièges entre les organisations syndicales d'employeurs et de salariés au conseil d'administration de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française est abrogé.

Art. 4.— Le ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mars 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre*  
des solidarités et de la santé,  
Jacques RAYNAL.

**ARRETE n° 308 CM du 23 mars 2017 portant désignation des représentants de la Polynésie française au sein du conseil d'administration et de la commission de la recherche de l'Université de la Polynésie française.**

NOR : UPP1700180AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 676 PR du 16 septembre 2014 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le décret n° 99-445 du 31 mai 1999 portant création de l'Université de la Polynésie française ;

Vu les statuts de l'Université de la Polynésie française adoptés le 11 décembre 2008 et modifiée le 9 décembre 2010 et en particulier ses articles 22 et 26 relatifs à la désignation aux conseils d'administration et scientifique, des personnalités extérieures ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 22 mars 2017,

Arrête :

Article 1er. — Sont désignés en qualité de représentants de la Polynésie française, au sein du conseil d'administration de l'Université de la Polynésie française :

- Mme Nicole Sanquer-Fareata, ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, *titulaire* ;
- M. Jacques Raynal, ministre des solidarités et de la santé, en charge de la protection sociale généralisée, de la prévention et de la famille, *suppléant* ;
- Mme Tea Frogier, ministre du travail et de la formation professionnelle, en charge de la fonction publique et de la recherche, *titulaire* ;
- M. Heremoana Maamaatuaiahutapu, ministre de la culture, de l'environnement, de l'artisanat, de l'énergie et des mines, en charge de la promotion des langues et de la communication, *suppléant* ;
- M. Jules Ienfa, représentant à l'assemblée de la Polynésie française, *titulaire* ;
- Mme Isabelle Sachet, représentante à l'assemblée de la Polynésie française, *suppléante*.

Sont désignés en qualité de représentants de la Polynésie française au sein de la commission de la recherche de l'Université de la Polynésie française :

- M. Jean Yves Meyer, chargé de recherche à la délégation de la recherche, *titulaire* ;
- M. Maurice Wong, chef du département de la recherche agronomique du service du développement rural, *suppléant* ;
- Mme Mireille Chinain, responsable du laboratoire de recherche sur les micro-algues toxiques, *titulaire* ;
- Mme Taiana Darius, chargée de recherche à l'Institut Louis-Malardé, *suppléante*.

Art. 2. — L'arrêté n° 1359 CM du 1er octobre 2014 portant désignation des représentants du gouvernement de la Polynésie française au sein du conseil d'administration et du conseil scientifique de l'Université de la Polynésie française est abrogé.

Art. 3. — Le ministre de l'éducation, de la jeunesse et des sports, en charge de l'enseignement supérieur, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mars 2017.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'éducation,  
de la jeunesse et des sports,*  
Nicole SANQUER-FAREATA.